

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERCTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû

BUREAUX: 4 PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR. 22 MAI

O la politique!!!

Je venais de pondre un article merveilleux, « chenu », capable d'« épater » littéralement les chers lecteurs de l'Écho Saumurois, lorsque m'est tombée sous les yeux l'appréciation « morale » par M. Jules Lemaitre, critique dramatique aux Ébats, d'une pièce tout nouvellement représentée au théâtre embryonnaire des Escholiers, L'ENGRENAGE (— politique — bien entendu): auteur, un « jeune », M. Brieux.

J'ai trouvé la page de M. Lemaitre tellement juste, belle et d'actualité, d'un si pur et si noble français; sa définition de l'horrible politique qui nous étirent et nous étouffe m'a semblé tellement exacte, que je n'hésite pas un quart de seconde à sacrifier mon « chef-d'œuvre » pour y substituer la magnifique prose de M. Lemaitre.

Que, cependant, nos malheureux lecteurs ne se réjouissent pas trop vivement! On leur infligera ma tartine

Peut-être, hélas! plus tôt qu'ils ne sauraient le croire!

L'œuvre est bonne. Elle nous rappelle clairement et fortement des choses que nous savions, mais que nous ne saurons jamais assez. Oui, la politique, ailleurs encore que dans une démocratie, mais dans une démocratie plus que partout, est une maîtresse de mensonge, d'hypocrisie et de lâcheté. Oui, les conditions naturelles, inévitables, d'un régime de suffrage universel laissent le juste lui-même, dès qu'il entre dans cet engrenage, à « pêcher » bien plus de sept fois par jour. Et, si c'est une nécessité qu'il y ait, comme on dit, deux morales, c'est donc une nécessité abominable, et qui fait frémir quand on y songe. Oui, la société où nous vivons est telle qu'un homme comme ce vieux corsaire paisible et gouailleur de sénateur Morin (1), qui, considéré en lui-même, est, très sûrement, un grelin, est après tout et, non moins sûrement, un homme « de moralité moyenne »!

Où, dans cette vie que nous menons, où l'on n'a, au fond, pour objectif, que l'argent, la vanité et le plaisir, où jamais on ne rentre en soi pour se juger, et où, d'ailleurs, les principes manquent au nom desquels on se jugerait, la notion du bien et du mal finit par s'abolir en nous, et presque aucun de nous ne sait plus ce qu'il vaut moralement, ni de se doute combien il vaut peu.

Où, il y a, à l'heure qu'il est, parmi nos hommes publics (et parmi les autres semblablement) de gentils garçons et d'honnêtes gens, parbleu! qui ont commis de lâches et vilaines actions, et qui n'en ont eu quelque soupçon, — peut-être, — que le jour où ils se virent menacés, au nom d'une morale abstraite (très mal connue et pratiquée des justiciers eux-mêmes): mais qui, depuis, sont rentrés dans leur quiétude, et ont tout oublié: d'autant mieux qu'on a voulu que nous oubliions aussi, et que sans doute on a bien fait.

Où, nous vivons tous dans l'ignorance de notre démerite et de notre indignité: et elles sont rares, bien rares, les serousses qui déchirent ces voiles de mensonge et d'illusion, brisent ce filet d'intérêts, de vanités et d'habitudes dont nous sommes enveloppés, nous mettent face à face avec notre âme véritable, nous en réveillent la haine, et, d'un jet de clarté brusque, nous dessillent assez les yeux sur les origines cachées, sur le sens et la valeur réelle de nos actes, pour que nous comprenions, le mot terrible de Joseph de Maistre: « J'ignore ce qu'est l'âme d'un scélérat; mais je crois savoir ce qu'est l'âme d'un honnête homme: c'est affreux. »

Jules Lemaitre.

(1) L'un des principaux personnages de la comédie.

LA CHAMBRE

Séance du 21 mai

Artilleurs et pontonniers

Discussion entièrement guerrière dont l'objet nous est absolument étranger et que nous devons nous borner à résumer.

Avant la charge à fond de train exécutée, en faveur des pontonniers, par M. Pourquery de Boisserin, contre M. le ministre de la guerre, M. le général Rivu adresse au même ministre une question sur les paroles décourageantes prêtées récemment par un journal à un commandant de corps d'armée. L'orateur espère que le ministre démentira ces paroles comme l'a déjà fait l'Agence Havas.

M. le général Mercier déclare avoir fait une enquête à ce sujet: il apporte à la tribune le démenti le plus net, le plus formel de tous les commandants de corps d'armée sans exception.

Ce démenti était du reste prévu, étant donné le langage que le journal en question faisait tenir à un général français.

Nous autres soldats, conclut M. le ministre de la guerre, nous n'avons qu'à nous inspirer de l'exemple du général Chanzy qui, plus convaincu que personne de la difficulté de la continuation de la guerre, vota pourtant à Bordeaux pour qu'on la continuât.

Nous n'avons, nous autres soldats, qu'à aller partout où vous nous envoyez, à nous y faire tuer au besoin; nous n'avons pas à parler d'autre chose!

M. le général Jung, rapporteur, expose l'économie du projet de loi qui a pour objet d'attribuer le service des ponts de bateaux à l'arme du génie déjà chargée de tout ce qui concerne les communications militaires. Il explique que la suppression de deux régiments de pontonniers permettra la création de 24 batteries d'artillerie montées nouvelles.

M. Pourquery de Boisserin s'insurge.

On donne satisfaction au génie, tout puissant au ministère de la guerre, et on entraîne la Chambre dans des dépenses qu'on lui dissimule.

On supprime deux régiments parfaits pour se lancer dans l'inconnu. Pourquoi? Pour augmenter notre artillerie, inférieure en nombre comme en titre et en poids, à celle de l'Allemagne.

M. le général Mercier. — Je proteste absolument contre cette affirmation.

M. Pourquery de Boisserin continue.

Que le ministre demande 300 millions pour refaire son matériel d'artillerie, on les lui donnera.

Quant aux officiers de pontonniers, tous entreront dans l'artillerie; c'est pour eux une question d'avancement.

M. Pourquery de Boisserin voit dans le projet une atteinte aux prérogatives de la Chambre. Il lui demande de ne pas le voter.

Le ministre de la guerre défend le projet de loi. Il a en vue deux choses: l'amélioration du service des ponts nécessaire à nos armées et l'augmentation de la force de notre artillerie de campagne.

Le projet n'avantage pas le génie auquel il impose un travail de plus; son véritable but et son principal effet est d'augmenter de 24 batteries la force de notre artillerie avec une

dépense qui ne sera que de 400,000 francs par an.

Le ministre pense qu'il ne sera pas difficile de faire des pontonniers avec les soldats du génie.

La transition sera d'ailleurs ménagée.

La chambre peut donc voter en toute assurance un projet qui, en fortifiant l'armée de la France, lui assurera de nouveaux droits à sa reconnaissance et à celle du pays.

M. Camille Fouquet demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. Camille Fouquet. (On rit.)

Voix à droite. — Vous vous croyez à l'Académie.

M. le président (la bouche en cœur). — On peut quelquefois s'y tromper!

M. Camille Fouquet répond au ministre.

Il trouve le projet insuffisamment justifié.

L'artillerie n'a en rien démerité dans le service des pontonniers. L'histoire est là pour le démontrer.

On demande la clôture qui est prononcée.

Les trois premiers articles du projet présenté par le général Jung sont votés.

La suite de la discussion est reportée à la séance d'aujourd'hui.

Le « Fil à la patte »

Il est évident qu'il existe en ce moment au pouvoir des hommes véritablement convaincus de la nécessité d'un changement dans la politique jusqu'à présent suivie par nos gouvernements républicains.

M. Casimir-Perier a cet avantage rare — je pourrais dire: presque encore inouï depuis que nous sommes en République — de compter des sympathies dans tous les partis, d'inspirer personnellement confiance aux représentants de toutes les opinions, de toutes les idées. Il le doit certainement à ceci: il n'est pas un sectaire.

Dès son avènement au pouvoir, M. Casimir-Perier a concentré sur lui l'attention bienveillante de tous ceux qui, sincèrement, aspirent à la pacification des partis, en présence des dangers auxquels se trouve exposée notre société. Le président du conseil semble réunir, d'ailleurs, la sagesse et l'énergie nécessaires à un véritable premier ministre.

Après de lui, et de ses collaborateurs au gouvernement, nous voyons des hommes qui — sinon tous, du moins quelques-uns — paraissent s'inspirer du même esprit de circonspection et de fermeté alliées à la modération. En de ceux-là, M. Spuller, le ministre de l'instruction publique et des cultes, a le premier parlé d'un « esprit nouveau sans lequel, dorénavant, la République ne saurait poursuivre son existence en France » et nous croyons à la sincérité personnelle de M. Spuller.

Malheureusement, ces ministres républicains, avec l'estimable esprit et toute la volonté dont ils sont animés, et même avec les éminentes qualités de M. Casimir-Perier, ne pourront peut-être pas accomplir l'œuvre utile que toute la France honnête réclame déjà depuis longtemps.

Pourquoi redoutons-nous leur impuissance? A cause, simplement, des liens qui les attachent à la vieille politique républicaine — à l'« esprit

ancien », pour nous servir des expressions courantes.

Nous en avons eu l'exemple avec M. Spuller lui-même, qui, aussitôt lâché son mot d'esprit nouveau, s'est vu obligé, pour apaiser les grognements des sectaires de son parti, de proclamer sa fidélité à l'esprit ancien et à la tradition jacobine.

Le gouvernement manifeste-t-il quelque tendance à la conciliation, vite les clameurs radicales le font choir de son idéal et le rabaisent au niveau des haines et des hostilités qui ont été, en ces dix-huit dernières années, la base de toute la politique républicaine.

Ces haines et ces hostilités, dirigées principalement contre les croyances religieuses, M. Casimir-Perier et ses collègues ne peuvent, quel qu'en soit leur désir, les répudier entièrement, car il est encore, dans le Parlement, trop de sectaires avec lesquels, afin de s'appuyer sur une majorité soi-disant républicaine, ils sont obligés de compter.

Si donc, il est vrai qu'un esprit d'apaisement existe pour l'heure dans les régions gouvernementales, on ne peut pas affirmer qu'il soit accepté par tous les gens détenant le pouvoir. Au contraire nous constatons que, du côté des conservateurs, les idées conciliatrices sont prédominantes et que toutes les concessions raisonnables sont d'avance consenties en vue de la pacification désirée et de la fin d'une politique étroite et personnelle continuée au préjudice de l'intérêt général. Le véritable esprit nouveau est de ce côté.

L'obstacle à l'accord est donc dans la solidarité — dont ils ne peuvent réussir à s'affranchir — de nos ministres avec les sectaires. Il réside spécialement dans la difficulté, sinon l'impossibilité, pour eux de rompre les engagements secrets qui les lient aux oppresseurs et aux persécuteurs de consciences — c'est-à-dire les franc-maçons.

A moins de se résoudre à cette rupture et de l'accomplir ouvertement, on ne voit pas comment l'esprit d'apaisement, dont ils portent en quelque sorte l'embryon en eux, pourrait jamais devenir l'esprit républicain et permettre le rapprochement et l'union de tous les Français qui, bien au-dessus des intérêts de personnes ou de l'intérêt de parti, placent celui de la Patrie.

C'est le « fil à la patte » que nos gouvernants devront couper.

Charles Durand.

INFORMATIONS

La politique religieuse du cabinet

Les bureaux de l'extrême gauche et de la gauche radicale sont d'avis qu'il n'y a pas lieu d'interpeller de nouveau, en ce moment, le cabinet sur sa politique religieuse.

Ils se réservent de prendre plus tard l'initiative d'une interpellation au moment qu'ils jugeront convenable.

Voici la note communiquée par ces groupes au sujet de leur future interpellation:

« Les bureaux de la gauche radicale socialiste et de la gauche progressiste se sont réunis à une heure.

» Ils ont constaté que l'interpellation concernant la lettre du nonce n'était pas émanée des

